



Championnat du Finistère.

Règlement

Article 1 : Il regroupe les joueurs des catégories Poussins à Vétérans, licenciés à des clubs affiliés au Comité Départemental du Finistère.

Article 2 : Le Codep s'appuie sur un club pour la réception qui réserve la salle et fournit le matériel.

Article 3 : Les volants plastiques sont à la charge du Codep et les plumes en partage entre les joueurs.

Article 4 : Le Codep se charge de recevoir les inscriptions et de réaliser les tableaux qu'il transmet à l'organisateur le mercredi précédent la compétition

Article 5 : Les récompenses sont fournies par le Codep. Elles sont données aux vainqueurs et finalistes. Il comprend un trophée et/ou une médaille mentionnant Champion du Finistère XXXX, tableau, catégorie (ex : Champion du Finistère 2012, Simple Dames Benjamin) et un lot.

Article 6 : Nombre de tableaux autorisés : 3

Article 7 : Des tableaux sont en poule puis élimination directe. Pour les tableaux seniors, en dessous de 3, les tableaux pourront être regroupés.

Article 8 : Nombre de places maximum

	SH	SD	DH	DD	DM
Poussins	12	12	12	12	12
Benjamins	12	12	12	12	12
Minimes	12	12	12	12	12
Cadets	12	12	12	12	12
Juniors	12	12	12	12	12
Seniors NC	12	12	12	12	12
Seniors D	12	12	12	12	12
Seniors C	12	12	12	12	12
Seniors B	12	12	12	12	12
Seniors A	12	12	12	12	12
Vétérans	12	12	12	12	12

Article 9 : Pas de surclassement. On ne peut s'inscrire que dans sa seule catégorie d'âge.

* **Exception 1** : si le tableau est annulé, le joueur pourra évoluer dans la catégorie d'âge supérieure si son surclassement est à jour.

* **Exception 2** : surclassement possible en Senior pour les minimes / cadets / juniors classés au minimum B dans une des catégories (simple, double, mixte) sous réserve que leur surclassement soit à jour :

- surclassement exceptionnel pour les minimes
- double surclassement pour les cadets
- simple surclassement pour les juniors

Article 10 : Les tableaux Vétérans sont ouverts aux V2 et plus pour les simples et aux V1 si ils s'inscrivent avec un V2 en Doubles et en Mixte. En double une paire constituée de deux joueurs possédant un classement différent doit s'inscrire dans le tableau du joueur le mieux classé.

Article 11 : Echancier.

Les tableaux de doubles et de mixte se jouent intégralement le samedi. Les tableaux de simples se jouent le dimanche.

Article 12 : Horaires (sous réserve des tableaux).

Samedi : 9h00-21h00

Dimanche : 9h00-18h00

Article 13 : Inscriptions

Les inscriptions sont prises jusqu'à J-15 de la date de la compétition. Les 12 meilleurs joueurs, ou 12 paires au CPPP J-15 de la date de la compétition sont retenus. A CPPP égal, le meilleur classement sera pris en compte.

Les inscriptions seront à régler à réception de la facture.

Article 14 : Le tournoi se déroule selon les règles définies dans le Règlement Général des Compétitions de la Fédération Française de Badminton.